

Agence Régionale de Santé - DD41

41-2026-09-14-00003

2026 09 14 ARRETE N°2026-DD41-036 portant
modification de la composition du CTS 41

ARRETE N°2026-DD41-036
Relatif à la modification de la composition du Conseil Territorial de Santé du Loir-et-Cher

La directrice générale de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire

VU la Loi n° 2023-1268 du 27 décembre 2023 visant à améliorer l'accès aux soins par l'engagement territorial des professionnels, notamment son article 1^{er},

VU la Loi n° 2019-774 du 24 juillet 2023 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé, notamment son article 19,

VU la loi n° 2016-41 du 26 Janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, notamment l'article L. 1434-11 de la section 3 de son article 158,

VU le Code de la santé publique, notamment ses articles L. 1434-9, L. 1434-10 et L. 1434-11,

VU le décret du 24 juin 2026 portant nomination de Madame Anne-Briac BILLI en tant que directrice générale de l'agence régionale de santé du Centre-Val de Loire à compter du 13 juillet 2026,

VU le décret n° 2016-1024 du 26 Juillet 2016 relatif aux territoires de démocratie sanitaire, aux zones des schémas régionaux de santé et aux conseils territoriaux de santé,

VU l'arrêté n° 2026-DD41-00031 du 19 mai 2026 modifié relatif à la composition du conseil territorial de santé

VU l'arrêté du 03 Août 2016 relatif à la composition du conseil territorial de santé,

VU l'instruction n° SG/Pôle ARS Santé/2021/79 du 7 avril 2021, membres invités en application de l'article 19 de la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 susvisée portant modification de l'article L1434-10 du code de la santé publique,

VU la décision n° 2026-DG-DS41-0002 du 13 juillet 2026 de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire relative à la délégation de signature à Madame JANVIER Caroline en qualité de Directrice Départementale de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire pour le département du Loir-et-Cher,

ARRETE

Article 1 : Les conseils territoriaux de santé sont composés de trente-quatre membres au moins et de cinquante-six membres au plus répartis au sein de 5 collèges, auxquels s'ajoutent les députés et sénateurs élus dans le ressort du territoire concerné.

Article 2 : Le 1er collège est composé de représentants des professionnels et offreurs des services de santé, composé d'au moins 20 et au plus 34 représentants des établissements, professionnels et structure de santé, des établissements et services médico-sociaux, de la prévention et de la promotion de la santé, des représentants des ordres territorialement compétents et des représentants d'organismes œuvrant dans le champ de la lutte contre la pauvreté et la précarité.

➤ **Au plus six représentants des établissements de santé, sur proposition de la fédération représentant ces établissements :**

- Au plus trois représentants des personnes morales gestionnaires :

Titulaires	Suppléants
M. Francis BRUNEAU Directeur du Centre Hospitalier de Blois	Mme Valérie BOTTE Directrice du Centre Hospitalier de St Aignan
Mme Flore PULLIERO-VITEZ Directrice adjointe de la Clinique de La Borde	M. Vincent QUIOC Directeur Général de la Polyclinique
M. Jean VILLETTE Directeur SSR La Ménaudière à Chissay en Touraine	Mme Ellen COULANGE Directrice de l'Hospitalet à Montoire sur le Loir

- Au plus trois présidents de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement :

Titulaires	Suppléants
Dr Etienne ROUSSEL Président de la CME du Centre Hospitalier de Blois	Dr Nicolas BERNARD Président de la CME du Centre Hospitalier de Romorantin-Lanthenay
Dr Joël CREVOISIER Président de la CME SSR La Ménaudière à Chissay en Touraine	En attente de désignation
En attente de désignation	En attente de désignation

➤ **Au plus cinq représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux mentionnés, répartis entre ceux qui œuvrent en faveur des personnes âgées et ceux qui œuvrent en faveur des personnes handicapées, désignées sur proposition des groupements et fédérations représentatifs des institutions sociales et médico-sociales :**

Titulaires	Suppléants
M. Cyril POLVOREDA (Nexem) Directeur Général ADAPEI 41	M. Nicolas CAVARD (Fehap) Directeur du Pôle ESMS41 - APF
Mme Sandrine FONTAINE (Uriopss) Directrice Générale APAJH 41	Mme Valérie LIMOUSIN (Uriopss) AIDAPIH
Mme Gwenaëlle BRECHE (FHF) Directrice Adjointe -Directrice déléguée de la résidence de la Varenne (CH Vendôme)	En attente de désignation
M. Thomas GUINAMARD (Synerpa) Directeur Maison du Bon Secours	En attente de désignation
Mme Christelle INTHASANE (Uriopss) Directrice départementale Association Addiction France	En attente de désignation

- **Au plus trois représentants des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité, désignés à l'issue d'un appel à candidatures :**

Titulaires	Suppléants
Mme Louise MONIER ASND	M. Hervé BERTRIX Domaine de Chaumont
M. Jean-Claude BORDEAU CDPNE	En attente de désignation
M. Jérôme CHARLOT Directeur ASLD	M. Denis RECAMIER Oppelia VRS 41

- **Au plus six représentants des professionnels de santé libéraux, sur proposition conjointe des unions régionales des professionnelles de santé :**

- Au plus trois médecins :

Titulaires	Suppléants
Dr Florence DOURY-PANCHOUT URPS Médecins	En attente de désignation
Dr Laurence PETINAY URPS Médecins	En attente de désignation

- Au plus trois représentants des autres professionnels de santé :

Titulaires	Suppléants
Mme Françoise GUEGAN URPS Pharmacie	En attente de désignation
Mme Magali FLORANCE URPS Infirmiers	En attente de désignation
Mme Léa MORAND URPS Sage-Femme	En attente de désignation

- **Au plus six représentants des ordres professionnels territorialement compétents, sur proposition conjointe des ordres des professionnels de santé :**

Titulaires	Suppléants
M. Philippe POURCEL CROPP (podologue)	Mme Cindy FOBE CROPP
Mme Anaïs MICOULEAU CDOSF 41 (sage-femme)	Mme Flora OUZANI CDOSF 41
M. Laurent Salsac Président CDOI (infirmiers)	M. Jean-Pascal DORE CDOI
M. Etienne PANCHOUT Président CDMK (masseur-kiné)	Mme Charlene PILON CDMK
Mme Sophie GUILBAUD CDCD (chirurgien-dentiste)	M. Romuald BIRAUD Président CDCD
En attente de désignation	En attente de désignation

- **Au moins un représentant des internes en médecine, désigné par une organisation qui les représente :**

En attente de désignation	En attente de désignation
---------------------------	---------------------------

- **Au plus cinq représentants des différents modes d'exercice coordonné et des organisations de coopération territoriale des centres de santé, maisons de santé et réseaux de santé, des communautés professionnelles territoriales de santé et des équipes de soins primaires et des communautés psychiatriques de territoire, désignés à l'issue d'un appel à candidatures :**

Titulaires	Suppléants
M. Philippe ADAM-RODRIGUEZ Directeur Santé EsCALE 41	M. Régis PIQUEMAL Administrateur
M. Benjamin CHAMBENOIT Coordonnateur MSP Rabelais	Mme Corinne VILLAIN MSP Rabelais
Mme Sahar IRAVANI CPTS La Salamandre	Mme Chrystèle GUILLOT Directrice CPTS La Salamandre
M. André DAVOUST Président CPTS du Vendômois	En attente de désignation
M. Laurent BOISSIERE Membre conseil administration CPTS Sologne Vallée du Cher	Mme Emilie BARDIOT-LALLIAS Coordinatrice CPTS Sologne Vallée du Cher

- **Au moins un représentant des Etablissements assurant des activités d'Hospitalisation à Domicile, sur proposition de l'organisation regroupant le nombre le plus important de ces établissements :**

Titulaire	Suppléant
Mme Laure JACQUES-FELIX-ALEXANDRE Directrice HAD	Mme Gaëlle MANSOURI Directrice adjointe des soins

- **Au moins un représentant de l'ordre des médecins, désigné par le président du conseil régional de l'ordre :**

Titulaire	Suppléant
Dr Evelyne CRISTOL Présidente CDOM 41	Dr Isaac GBADAMASSI Vice- Président CDOM 41

Article 4: Le 2^{ème} collège est composé de représentants des usagers et associations d'usagers du système de santé. Il comprend au moins 6 et au plus 10 membres :

- **Au plus six représentants des usagers des associations agréées au titre de l'article L. 1114-1 du code de la santé publique, désignés à l'issue d'un appel à candidatures :**

Titulaires	Suppléants
M. Christophe ZUCCHETTI APF France Handicap 41	Mme Estelle LAUBERT APF France Handicap 41
Mme Evelyne MAZAUD-MOKADDEL Déléguée départementale UNAFAM	Mme Annick FESNEAU Déléguée adjointe UNAFAM
M. Patrick FRIOCOURT Président du comité Ligue contre le cancer	En attente de désignation
Mme Bernadette BUTEAU Bénévole UDAF	En attente de désignation
En attente de désignation	En attente de désignation
En attente de désignation	En attente de désignation

- **Quatre représentants des usagers des associations des personnes handicapées ou des associations de retraités et personnes âgées, sur proposition des conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie :**

Titulaires	Suppléants
M. Xavier LAHOUSTE France Parkinson	Mme Mireille CHENEAU Tandem Handicap 41
M. Thierry BOURIN Association Française contre les Myopathies (AFM)	En attente de désignation
M. Marc PALLAUD Union Nationale des Syndicats Autonomes (UNSA)	M. François LE BORGNE Association des retraités de la poste et orange
M. Deny NONNET FSU 41	Mme Nadine CAILLAUD CFDT

Article 5 : Le 3ème collège est composé de représentants des collectivités territoriales ou de leurs groupements. Il comprend au moins 4 et au plus 7 membres.

- **Au plus un conseiller régional, désigné par le Président du Conseil régional :**

Titulaire	Suppléant
Mme Karine GLOANEC-MAURIN Présidente de la commission culture, tourisme, coopération internationale	M. Marc GRICOURT Vice-Président du Conseil Régional Centre Val de Loire

- **Au plus un représentant des conseils départementaux, désigné par l'assemblée des départements de France :**

Titulaire	Suppléant
Mme Monique GIBOTTEAU Vice-Présidente du Conseil Départemental 41	M. Bruno HARNOIS Conseiller Départemental

- **Au plus un représentant de la protection maternelle et infantile, désigné par le Président du conseil départemental :**

Titulaire	Suppléant
M. Stéphane CADORET Directeur Général Adjoint CD 41	M. Nicodème BEAUDIER Directeur Enfance Famille CD 41

- **Au plus deux représentants des communautés de communes, désignés par l'Association des communautés de France :**

Titulaires	Suppléants
M. Patrick MARION Vice-Président Communauté communes du Grand Chambord	
Mme Sandra LEMOINE-CABANNES Vice-Présidente Communauté de communes Beauce Val de Loire	

- **Au plus deux représentants des communes, désignés par l'association des maires de France :**

Titulaires	Suppléants
M. Alain DUCHALAIS Maire de Les Montils	Mme Magali MARTY-ROYER Maire de NAVEIL
Mme Catherine LHERITIER Maire de Valloire sur Cisse	Mme Sibylle DE BEAUDIGNIES Maire de FONTAINE RAOUL

Article 6 : Le 4ème collège est composé de représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale. Il comprend au moins 2 et au plus 3 membres.

- **Au plus un représentant de l'Etat dans le département, désigné par le préfet du département :**

Titulaire	Suppléant
M. Faustin GADEN Secrétaire Général Préfecture du Loir-et-Cher	En attente de désignation

- **Au plus deux représentants des organismes de sécurité sociale, sur proposition conjointe des organismes locaux et régionaux de sécurité sociale :**

Titulaires	Suppléants
M. Sébastien MARTINE Directeur CPAM de Loir-et-Cher	Mme Chantal LEMBAKOALI-BARTHEL Sous-directrice de la CPAM de Loir-et-Cher
Mme. Brigitte LEMAIRE Administratrice MSA Berry-Touraine	Mme Chantal WORN Conseillère CPAM de Loir-et-Cher

Article 7 : Le 5^{ème} collège est composé de deux personnalités qualifiées.

Titulaires
M. Bernard VIGOUROUX Mutualité Française
Mme Frédérique GAUQUELIN Cheffe de Service Département d'informations Médicales

Article 8 : Sont appelés à siéger, avec voix délibérative, aux travaux du Conseil territorial de santé, les sénateurs et députés élus dans le ressort du territoire concerné, en application de l'article 19 de la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 :

Titulaires
M. Roger CHUDEAU Député de Loir-et-Cher
M. Marc FESNEAU Député de Loir-et-Cher
M. Christophe MARION Député de Loir-et-Cher
M. Jean-Luc BRAULT Sénateur de Loir-et-Cher
M. Bernard PILLEFER Sénateur de Loir-et-Cher

Article 9 : L'arrêté n° 2026-DD41-00031 est abrogé.

Article 10 : Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet :

- soit d'un recours gracieux auprès du directrice générale de l'Agence Régionale de Santé-Centre-Val de Loire,
- soit d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Orléans, 28, rue de la Bretonnerie - 45000 ORLEANS.

Article 11 : Le Directrice Générale Adjointe de l'Agence Régionale de santé Centre-Val de Loire est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du département du Loir-et-Cher

Blois, le 14 SEP. 2026

Pour la Directrice Générale
De l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire,
La directrice départementale de Loir-et-Cher,



Caroline JANVIER